## **DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON**

-----

## SMICA

Immeuble Le Sérial 10 rue du Faubourg Lo Barri 12000 RODEZ

Séance: 14 février 2025

Numéro: 12

**Objet**: Remboursement de frais

aux agents

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS**

## DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-cinq, Le quatorze février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 janvier 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

<u>Membres présents</u>: Michel ARTUS, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Jean-François VIDAL.

<u>Membres représentés</u>: Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER.

<u>Membres absents</u>: Roland AYGALENQ, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Madame Florence CAYLA est nommée secrétaire.

Monsieur le Président indique qu'il a avancé les frais d'inscriptions pour le congrès des maires de France ainsi que la Directrice et qu'il conviendrait d'autoriser le SMICA à les rembourser. Les frais d'inscription s'élèvent à 95 euros par personne.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux remboursement des frais à hauteur de 95 euros par personne ;

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Vice-Président du SMICA

Acte dématérialisé

Michel ARTUS